



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E135316

VALABLE JUSQU'AU 05/02/2026

ÉDITÉ LE 21/02/2025

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 08/04/2013  
Forme juridique : EURL  
Capital : DEPUIS LE 04/01/2025  
23 000

Raison sociale : EURL CYRIL VERMEIRE

475 ROUTE DU PONT JEAN-LIOUD  
38380 ENTRE-DEUX-GUIERS

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC GRENOBLE 792410680

Téléphone : 0677824544  
Portable : 0677824544

Fax :

Siret : 792 410 680 00013

Code NACE : 4391B

Numéro caisse de congés payés : 8117491-001-

Site Internet : cyril-vermeire-charpente.fr  
E-mail : e2g.charpente@gmail.com

Assurance Responsabilité Travaux :  
AXA FRANCE IARD 0000021751297704

Responsabilité légale :  
VERMEIRE CYRIL GÉRANT(E) ASSOCIÉ(E) UNIQUE

Assurance Responsabilité Civile :  
AXA FRANCE IARD 0000021751297704

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/11/2024

Effectif moyen : 2 Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

| Code | Qualification(s) en cours de validité            | * Date d'attribution |
|------|--------------------------------------------------|----------------------|
| 3101 | Tuiles à emboîtement ou à glissement Mention RGE | 06/02/2024           |

## Catégories de travaux RGE couvertes

| Catégories                                                         | Date d'attribution |
|--------------------------------------------------------------------|--------------------|
| o Fenêtres de toit                                                 | 06/02/2024         |
| o Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur | 06/02/2024         |
| o Isolation des combles perdus                                     | 06/02/2024         |

\* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE GRENOBLE  
8, RUE ETIENNE FOREST  
B.P. 298  
38009 GRENOBLE CEDEX 01

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.